

PROCES VERBAL DE SEANCE
Conseil municipal du 29 mars 2022 à 20 heures 30 – salle du conseil

Date de convocation : 22/03//2023

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : M Alain WOIRGNY, Maire,
Mmes Maryse CAEL, Emmanuelle MOREL, Sandrine PARMENTIER,
Bénédicte PETITJEAN
Mrs Pascal ALBISER, Jean-Claude CLEMENT, Gilles DEMONDION, Arnaud
LOUIS, Éric MELLOUKI, Jérôme OLIOT, Jean-Luc XEMAIRE

Absents excusés : Manon BREDELET a donné procuration à Gilles DEMONDION, Béatrix
LETOFFE à Maryse CAEL et Éric MELLOUKI à Emmanuelle
MOREL

Secrétaire de séance : Gilles DEMONDION

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir le droit de préemption sur des terrains aux Gaises, parcelles AK 107, 108 et 109 qui sera inscrit en n° 16 de l'ordre du jour si le conseil l'accepte.

Cette demande est adoptée à l'unanimité par le conseil.

1) Comptes Financiers Uniques des budgets « commune, forêts et eau » - Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire passe la parole à Gilles DEMONDION pour la lecture des comptes financiers.

Budget Commune :

Section fonctionnement

RECETTES	€	DEPENSES	€
Excédent fonctionnement reporté	119338,70	Charges à caractère général	263652,44
Atténuations de charges	37345,09	Charges de personnel	291755,22
Produits des services	38966,77	Charges de gestion courantes	104788,17
Impôts et taxes	504872,66	Charges financières	16296,85
Dotations, subventions de fonctionnement	84336,90	Opérations d'ordre entre sections	20353,19
Autres produits de gestion courante	102877,13		
Produits financiers	13,50		
Produits spécifiques	915,30		
TOTAL	888666,05	TOTAL	696845,87

Il en ressort un résultat excédentaire de 191820,18 €.

Section investissement

RECETTES	€	DEPENSES	€
Résultat reporté	499859,71	Immobilisations corporelles (1)	22503,83
Dotations, fonds divers et réserves	12063,57	Immobilisations en cours (1)	8010,00
Dépôts et cautionnements reçus	409,92	Emprunts et dettes assimilées	53707,35
Opérations d'ordre entre sections	20353,19		
TOTAL	532686,39	TOTAL	84221,18

Il en ressort un résultat excédentaire de 448465,21 €.

(1) détail des investissements et des restes à réaliser repris ci-dessous

Détail des investissements	Réalisés en	Restes à réaliser
	2022 en €	pour 2023 en €
Réfection mur fresque	9850,13	4149,87
Réseau d'électrification	6622,80	4377,20
Receveur douche appartement rue de la Libération	742,50	
Ordinateur école	647,00	
Structures de jeux écoles	3000,00	3000,00
Achat terrain	1,00	
Réseaux secs (rue de la patience)		2000,00
Plaque vibrante	1640,40	
Travaux de voirie communale	8010,00	39502,16
Acquisition site LANA		328000,00
Aménagement centre bourg		157691,96

Budget Bois :

Section fonctionnement

RECETTES	€	DEPENSES	€
Résultat reporté	55273,51	Charges à caractère général	6409,27
Produits des services, domaine et ventes	38727,96	Autres charges de gestion courante	50558,38
TOTAL	94001,47	TOTAL	56967,65

Il en ressort un résultat excédentaire de 37033,82 €.

Section d'investissement

RECETTES	€	DEPENSES	€
Résultat reporté	57721,52	Immobilisations en cours	873,48
TOTAL	57721,52	TOTAL	873,48

Il en ressort un résultat excédentaire de la section investissement de 56848,04 €.

Budget Eau :

Section d'exploitation

RECETTES	€	DEPENSES	€
Résultat reporté	8874,44	Charges à caractère général	9029,09
Ventes de produits fabriqués	59323,15	Charges de personnel et assimilés	10000,00
Autres produits de gestion courante	482,96	Atténuations de produits	13383,00
Produits exceptionnels	0,60	Autres charges de gestion courante	16736,80
Produits d'opérations d'ordre	5038,00	Charges exceptionnelles	106,96
		Opérations d'ordre entre sections	21397,00
TOTAL	73719,15	TOTAL	70652,85

Il en ressort un résultat excédentaire de 3066,30 €.

Section d'investissement

RECETTES	€	DEPENSES	€
Résultat reporté	110708,53	Immobilisations corporelles	29127,00
Dotations, fonds divers et réserves	759,09	Opérations d'ordre entre sections	5038,00
Opérations d'ordre entre sections	21397,00		
TOTAL	132864,62	TOTAL	34165,00

Il en ressort un résultat excédentaire de 98699,62 €.

Après lecture des comptes financiers et comme la loi le veut, Monsieur le Maire passe la présidence du conseil à Gilles DEMONDION et il sort de la salle pendant le vote des comptes financiers uniques.

Les comptes financiers uniques sont votés à l'unanimité des votants soit 13 voix.

De retour dans la salle, Gilles DEMONDION informe Monsieur le Maire du vote à l'unanimité des comptes financiers uniques.

Après avoir remercié, l'ensemble du conseil pour ce vote, Valérie DUCHENE et Gilles DEMONDION pour leur rigueur dans la tenue des comptes, Monsieur le Maire soumet au vote les affectations de résultat suivantes :

Budget Commune :

Suite à la dissolution du budget bois votée lors du conseil du 23 septembre dernier et à la dissolution de la commission syndicale de gestion des biens indivis de Cheniménil et Docelles « Les Prés de Lelle » actée par l'arrêté préfectoral du 15 mars 2023, nous devons regrouper ces trois budgets pour l'affectation des résultats.

Les résultats de la section fonctionnement de ces 3 budgets sont de 191820,18 €, 37033,82 € et 460,17 € soit un total de 229314,17 €.

Les résultats de la section investissement de ces 3 budgets sont de 448465,21 €, 56848,04 € et 3129,79 € soit un total de 508443,04 €.

Les sections investissements font apparaître des restes à réaliser nets pour un total net de 585828,39 €.

Il est proposé au conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante à savoir 77385,35 € en excédents de fonctionnement capitalisés et 151928,82 € en résultat de fonctionnement reporté.

Budget eau :

Rappel le résultat excédentaire de la section fonctionnement est de 3066,30 €, le résultat excédentaire de la section d'investissement est de 98699,62 €.

La section investissement laissant apparaître des restes à réaliser nets pour 98333,61 €, ces derniers sont couverts entièrement par le résultat excédentaire de la section investissement.

Il est proposé au conseil d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante à savoir 3066,30 € au résultat de fonctionnement reporté.

Les affectations des résultats sont adoptées à l'unanimité.

2) Renouvellement de l'adhésion à l'ATD

Créée le 22 Juillet 2013, l'ATD (l'Agence Technique Départementale) a pour but de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie.

Les services de l'ATD sont très utilisés par la commune pour ses travaux de voiries.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de renouveler son adhésion à l'ATD pour l'année 2023 en sachant que le renouvellement se fera maintenant par tacite reconduction sauf dénonciation de la commune avec délibération prise avant le 30 septembre de l'année et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de la convention prise avec l'ATD 88.

3) Renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine

Suite au projet de réhabilitation de Lana, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2023.

4) Redevance 2023 d'occupation du domaine public routier par France Télécom

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les montants annuels des redevances pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, selon les types d'implantation, ainsi qu'il suit :

Type d'implantation sur le domaine public routier communal	Montant de la redevance	Situation au 31/12/2022	Total
Artère aérienne	62,60 €/km	6,562 km	410,78 €
Artère en sous-sol	46,95 €/km	12,470 km	585,47 €
Emprise au sol	31,30 €/m ²	0,50 m ²	15,65 €

- Ce qui correspond à un montant de : 1011,90 €.

5) Programme ONF 2023

Monsieur le Maire indique le montant des travaux de maintenance programmés par l'ONF pour l'année 2023 seront d'un montant de 2120 € HT en fonctionnement.

Les travaux d'infrastructure concernant l'entretien des renvois d'eau seront effectués par les employés communaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) ONF, approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2022 et de leur désignation au titre de cet exercice

La proposition de l'ONF concernant les coupes 2023 qui représente un volume estimatif de 636 m³ uniquement en hêtre cette année est adoptée à l'unanimité.

7) ONF, destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023

Suivant les propositions de l'ONF, les coupes de bois se feront de gré à gré si besoin sur les parcelles 28 et 40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Fixation du prix du stère de hêtre et de chêne pour 2023

Concernant l'affouage, Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il n'y a pas de lot disponible, seul reste un lot de l'année dernière qui n'a pas été traité par l'affouagiste qui avait bénéficié de cette attribution.

Arnaud LOUIS en charge de la forêt et possible affouagiste, tout comme Bénédicte PETITJEAN possible affouagiste également se retirent de la salle.

Après un long échange sur ce sujet concernant une éventuelle hausse du prix du stère par rapport à l'année dernière (prix inchangé depuis 3 ans) et sur les conditions d'inscription aux affouages (il est demandé que la campagne d'inscription aux affouages soit annoncée par voie de presse et via les moyens de communication à disposition de la commune).

Le conseil municipal avec 12 voix fixe :

- Le prix du stère du hêtre pour 2023 à 15,00 € T.T.C.
- Le prix du stère de chêne pour 2023 à 15,00 € T.T.C.

Pour rappel le bois d'affouage est du bois pour se chauffer et non du bois destiné à la revente.

9) Election d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'information Communale des Vosges (SMIC 88)

Suite à la démission de Richard MICHEL, il convient de réélire un délégué titulaire pour représenter la commune au SMIC 88.

M Jean-Luc XEMAIRE propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

10) Indemnités de fonction des élus

Suite à la démission de Richard MICHEL, il convient de revoter les indemnités des élus. Pour rappel, les indemnités versées aux conseillers et au conseiller délégué proviennent de l'enveloppe budgétaire allouée au maire et aux adjoints.

Il est proposé de réaffecter l'indemnité versée à Richard MICHEL aux 4 adjoints.

Cette délibération a donné lieu à un questionnement et échange concernant le maintien du versement de l'indemnité à des conseillers très régulièrement absents aux différentes réunions et conseils municipaux. Monsieur le Maire a indiqué qu'il fera un rappel à l'ensemble des membres du conseil concernant les engagements pris par tous à l'issue du vote de mars 2020.

Cette réaffectation est adoptée par 10 voix « pour » et 4 abstentions dont celles de Emmanuelle MOREL, Pascal ALBISER, Arnaud LOUIS et Jérôme OLIOT. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023.

11) Frais de formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé que le montant des crédits affectés aux formations soit compris entre 2% et 20% des indemnités de fonction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12) Renouvellement de la concession de captage de source et passage d'une conduite d'eau souterraine en forêt communale

Délibération qui avait été reportée lors du conseil municipal du 30 novembre dernier afin de disposer d'informations complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte avec 13 voix « pour » et une abstention celle de Arnaud LOUIS de reconduire la concession de captage de source et passage de canalisation en forêt communale de Docelles (parcelle forestière n°17) à Monsieur Gérard BEGEL pour une durée de 9 ans à compter du 9 septembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui sera établi par les services de l'ONF.

La redevance annuelle sera de 160 €, révisée tous les 36 mois selon un pourcentage fixe de 25% et pour la première fois le 9 septembre 2026. Les frais de dossier d'un montant de 180 € seront à la charge du concessionnaire.

13) FCTVA des CSGBI

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de la Préfecture en janvier dernier concernant l'inéligibilité des Commissions Syndicales de Gestion des Biens Indivis (GSGBI) au fonds de compensation pour la TVA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à cette mesure privant les communes de ressources pour faire des travaux d'investissement.

14) Dispositif Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le dispositif Certificats d'Economie d'Energie (CEE), l'un des instruments de la politique énergétique, est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie à soutenir financièrement les travaux d'économies d'énergie auprès des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités locales, ...

La volonté de la commune est :

- de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques notamment l'éclairage public
- d'utiliser le mécanisme du dispositif CEE.

Monsieur le Maire informe que le PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de la Déodatie se propose de faciliter et de mutualiser cette démarche pour le compte des communes qui lui sont rattachées.

En contrepartie de ce service, le PETR reversera aux communes la valorisation financière des CEE obtenus après déduction des frais de gestion et de contrôles légaux, à savoir 80% du CEE standard.

La commune garde la totale liberté des opérations qu'elle souhaite transférer au PETR.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre le PETR du pays de la Déodatie et la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le PETR du pays de la Déodatie
- Autorise la commune à confier au PETR du pays de la Déodatie le mandat pour procéder au dépôt des dossiers, à signer dans le cadre du dispositif des CEE des accords avec les obligés permettant la valorisation des travaux d'économie d'énergie et de faire réaliser les contrôles réglementaires
- Autorise ainsi le transfert au PETR du pays de la Déodatie des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune.
- Autorise Monsieur le maire à signer les attestations requises

15) Avenant n° 5 à la convention F08FD800017 du 29 octobre 2008 – Docelles – Papeterie de Lana - Restructuration

Les travaux devaient prendre fin au cours du second semestre 2024. La découverte de matériaux et produits contenant de l'amiante a nécessité la remise à plat de la stratégie de traitement, la mise en place de marchés travaux dédiés et cela se traduit par l'allongement du délai de portage.

L'avenant n°5 à la convention foncière F08FD800017 du 29 octobre 2008 Docelles – Papeterie LANA a pour objet la prorogation du délai de portage au 30 juin 2025 et la modification de l'enveloppe financière à charge de la commune qui passe de 302000 € HT (dont acquisition à 200000 €) à 325000 € HT (dont acquisition à 200000 €).

Les autres dispositions de la convention sont conservées en l'état et continuent d'obliger les parties.

Pour information et afin de rassurer le conseil, tous les lecteurs de ce procès-verbal, la commune a déjà provisionné cette future acquisition à hauteur de 328000 € dans son budget.

Sandrine PARMENTIER attire l'attention du conseil municipal qu'il est mentionné dans cet avenant que la réaffectation du site s'inscrit dans le cadre du projet « Docelles cité du papier ». Ce cadre de projet défini en 2008, date à laquelle il subsistait encore une papeterie en activité, n'a jamais été revu et corrigé et qu'il conviendrait de clarifier ce point pour les futurs locataires ou repreneurs à terme du site. Monsieur le Maire va soumettre cette remarque à EPFGE propriétaire actuel du site.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cet avenant par 13 voix « pour » et 1 abstention celle de Sandrine PARMENTIER.

16) Prémption parcelles AK 107, AK 108 et AK 109

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Maître Cathy PETITGENET, notaire à Bruyères pour la vente des parcelles AK 107, AK 108 et AK 109.

Ces parcelles étant en zone 1AU, la commune peut user de son droit de prémption.

Considérant que ces parcelles sont concernées par le futur projet foncier, le conseil autorise par 13 voix « pour » et 1 voix contre celle de Arnaud LOUIS, Monsieur le Maire a préempté ces parcelles au prix de vente à savoir 10000 € pour une surface totale de 3198 m².

17) Divers

- Monsieur le maire nous informe de l'obligation de vérification et de maintenance de nos DAE (Défibrillateurs Automatiques Externes). La société en charge actuellement de l'entretien de notre matériel propose ses services pour cette nouvelle obligation
- Remerciements des familles pour l'envoi d'une carte de condoléances suite au décès de Mmes Huberte LAURENT, Mireille THIRIET et Renée ROGIEZ
- Arnaud LOUIS demande la parole pour nous faire part de son désaccord avec la décision prise par le conseil municipal concernant l'augmentation du prix du stère de bois d'affouage et il demande à ne plus avoir en charge la gestion du bois. Monsieur le Maire lui rappelle les raisons qui ont motivé le conseil pour prendre cette décision ainsi que le très faible impact financier que cela engendrera sur les affouagistes compte tenu que le volume de bois vendu est relativement faible, seul le houpier est facturé.

Fin du conseil à 22 h 55.

Le secrétaire de séance
Gilles DEMONDION

Le Maire
Alain WOIRGNY